



UN EFFORT SANS PRÉCÉDENT EN FAVEUR DU REMPLACEMENT

L'essentiel

- > Entre 2009 et 2012, 5 000 postes de remplaçants ont été supprimés, dont environ un tiers dans le premier degré et deux tiers dans le second degré.
- > Les pénuries de moyens touchent plus particulièrement certaines académies. Entre 2009 et 2012, l'académie de Créteil, par exemple, a perdu à elle seule près de 200 postes.
- > Pour la rentrée 2013, c'est un effort sans précédent qui est prévu en faveur du remplacement : 1 000 nouveaux postes y seront consacrés, dont 720 dans le premier degré et 280 dans le second degré.
- > Ces postes seront affectés en priorité dans les académies qui souffrent le plus de problèmes de remplacement (Créteil, Lyon, Versailles ou encore Bordeaux).

Un vivier de remplaçants gravement amputé ces dernières années

La situation du remplacement est depuis longtemps dégradée et les moyens qui y sont consacrés ont été gravement amputés ces dernières années par les réductions de postes massives : **entre 2009 et 2012, 5 000 postes de remplaçants ont été supprimés, dont environ un tiers dans le premier degré et deux tiers dans le second degré.** Pour la seule année 2009-2010, 3 000 postes de titulaires sur zone de remplacement (remplaçants titulaires dans le second degré) ont disparu.

Les pénuries de moyens affectent plus particulièrement certaines académies. Ainsi, entre 2009 et 2012, l'académie de Créteil a perdu à elle seule 88 postes dans le premier degré et 106 dans le second degré, soit près de 200 postes au total. D'autres académies ont été fortement touchées, notamment celles de Lyon et de Versailles, avec respectivement 170 et 104 postes en moins dans le premier degré, ou encore celle de Bordeaux, avec 339 postes supprimés dans le second degré.



1 000 postes supplémentaires consacrés au remplacement à la rentrée 2013

Dans le cadre des mesures d'urgence adoptées pour la rentrée 2012, 181 postes supplémentaires de remplaçants avaient déjà été créés.

Pour la rentrée 2013, c'est un effort sans précédent qui est prévu en faveur du remplacement : **1 000 nouveaux postes** y seront consacrés.

Sur ces 1 000 postes, **720 iront au premier degré où les problèmes de remplacement ont les conséquences les plus lourdes pour les élèves et leur famille** puisque l'absence de l'enseignant entraîne la perte de journées entières de classe. **280 seront destinés à améliorer le remplacement dans le second degré.**

Les postes supplémentaires seront affectés en priorité dans les académies qui souffrent le plus de pénuries de remplaçants, à savoir Créteil (119 postes supplémentaires), Lyon (81 postes supplémentaires) et Versailles (78 postes supplémentaires) pour le premier degré, et Créteil (115 postes supplémentaires) et Bordeaux (75 postes supplémentaires) pour le second degré.